

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION 2004-2005**  
**Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite**

**Québec, le 4 mai 2006.** – Les enseignants et les chercheurs en éducation se sont grandement rapprochés au cours des dix dernières années. Mais pour favoriser une meilleure utilisation de la recherche et de l'innovation en éducation et pour améliorer les pratiques éducatives, il faut accroître les échanges entre les savoirs d'expériences et les savoirs savants. C'est ce que préconise le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel sur l'état et les besoins en éducation 2004-2005 qu'il a rendu public aujourd'hui.

Le Conseil est surtout d'avis que cette convergence des efforts constitue une clé pour la réussite des élèves. Il faut donc intensifier le dialogue et multiplier la collaboration entre les chercheurs et les praticiens. Les cinq orientations proposées par le Conseil s'inscrivent dans cette perspective :

- soutenir la recherche en éducation : un rôle nécessaire de l'État;
- soutenir l'innovation en éducation : un chantier à développer et à mener à terme;
- préparer les enseignants à la recherche : la formation initiale et la formation continue;
- assurer l'accompagnement professionnel des praticiens afin de favoriser l'accès à la recherche et d'encourager les pratiques innovantes;
- intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation.

**Des observations**

La réflexion du Conseil s'appuie sur des recherches documentaires, sur une enquête auprès des enseignants ainsi que sur une consultation élargie. Les résultats de l'enquête révèlent que les enseignants connaissent et utilisent les résultats de la recherche en éducation beaucoup plus qu'on ne le croit généralement grâce notamment à quelques lieux d'interface efficaces. Mais surtout, les conseillers pédagogiques et les autres membres du personnel scolaire jouent un rôle déterminant sur le plan de l'accompagnement.

**Soutenir la recherche en éducation : un rôle nécessaire de l'État**

Le Conseil estime que l'État doit reconnaître explicitement l'importance primordiale de la recherche et de l'innovation en éducation dans sa Politique québécoise de la science et de l'innovation. La recherche en éducation devrait bénéficier d'un financement à la mesure de la place qu'elle occupe dans les universités du Québec et de l'importance de l'éducation dans la société, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Son financement doit être comparable à celui des autres domaines et disciplines en plus d'être stable et durable.

**Soutenir l'innovation en éducation : un chantier à développer et à mener à terme**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation, un grand nombre d'enseignants ont modifié ou seront appelés à modifier leurs pratiques et, potentiellement, à adopter des pratiques innovantes. L'innovation est une clé importante pour la réussite : elle peut livrer des solutions à des problèmes éducatifs non résolus. Le Conseil estime que la Politique québécoise de la science et de l'innovation doit être plus explicite en ce qui concerne l'innovation. Il faut surtout que, dans les curriculums ou dans les organisations scolaires, les innovations qui émergent de la recherche ou de la pratique en éducation soient accessibles et intégrées aux pratiques éducatives.

### **Préparer les enseignants à la recherche : la formation initiale et la formation continue**

Le Conseil invite aussi les praticiens à développer une culture de la recherche en éducation comme compétence professionnelle importante. Aussi faut-il, d'une part, réserver plus de place à l'initiation à la recherche dans la formation initiale et, d'autre part, inciter les enseignants à s'engager dans une démarche de formation continue en matière de recherche et les soutenir en ce sens. Il leur est nécessaire non seulement de développer leur sens critique à l'égard de la recherche et de leur propre pratique professionnelle, mais aussi d'utiliser davantage la recherche en vue d'améliorer leur pratique éducative, tout en stimulant leur capacité à innover.

### **Assurer l'accompagnement professionnel des praticiens afin de favoriser l'accès à la recherche et d'encourager les pratiques innovantes**

Les enseignants doivent aussi pouvoir compter sur un accompagnement et un soutien appropriés et constants de la part des établissements d'enseignement, des professionnels de l'éducation et de leurs collègues. Le Conseil est d'avis que les besoins sont pressants chez une large majorité d'enseignants, que ce soit sur le plan de l'accès à la recherche, de son appropriation ou de son utilisation en vue de l'introduction de nouvelles pratiques éducatives.

### **Intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation**

Pour intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation, le Conseil considère que l'accès aux résultats de recherche en éducation devrait être favorisé, en vue d'encourager leur appropriation et leur utilisation par les praticiens de l'éducation. Des mesures devraient être prises pour stimuler la vulgarisation des résultats de recherche et élargir leur diffusion.

Le Conseil estime enfin nécessaire d'instituer une fonction publique de veille et de vigie pour encourager les échanges, la coopération et la collaboration des chercheurs et des praticiens de l'éducation. L'État devrait également appuyer la mise en place d'un mécanisme convivial et efficace de réseautage et en assurer la pérennité.

L'accroissement de la synergie entre la recherche et la pratique s'impose comme le plus grand défi à relever, d'autant plus que l'acquisition de meilleures pratiques est déterminante pour la réussite du plus grand nombre d'élèves. Ainsi, le Conseil supérieur de l'éducation fait appel à tous les acteurs intéressés, afin de développer ensemble une culture de la recherche et de l'innovation à la mesure de l'importance que revêt l'éducation dans notre société fondée sur le savoir.